

MISSION LOCALE VALLEE DE MONTMORENCY

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

30 rue de la station

95130 FRANCONVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**



MISSION LOCALE VALLEE DE MONTMORENCY

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

30 rue de la station
95130 FRANCONVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale dans le cadre des dispositions de l'article L 820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE VALLÉE DE MONTMORENCY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- ✓ les principes comptables suivis
- ✓ les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre entité,
- ✓ leur présentation d'ensemble,
- ✓ la correcte comptabilisation des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Franconville

Le 15 Juin 2019

Rémy DESCHAMPS

pour la Compagnie Fiduciaire Francilienne

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	365,87	365,87				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	35 034,07	35 034,07				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 862,49	39 354,35	23 508,14	20 286,33		3 222
Autres immobilisations corporelles	42 613,15	31 976,43	10 636,72	15 969,47		- 5 333
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 015,00		1 015,00			1 015
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	141 890,58	106 730,72	35 159,86	36 255,80		- 1 096
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	457 563,97	76 612,00	380 951,97	200 699		
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs						
· Personnel	132,82		132,82			133
· Organismes sociaux	25 344,03		25 344,03	24 430,50		914
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
· Autres				1 884,00		- 1 884
Valeurs mobilières de placement	754 898,05		754 898,05	703 859,01		51 039
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	48 678,01		48 678,01	42 773,42		5 905
Charges constatées d'avance				22 397,00		- 22 397
TOTAL (II)	1 286 616,88	76 612,00	1 210 004,88	975 596,86		234 408
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 428 507,46	183 342,72	1 245 164,74	1 011 852,66		233 312

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	119 250,50	119 250,50	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	147 053,02	174 101,01	- 27 048
. Résultat de l'exercice	33 717,22	-27 047,99	60 765
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	300 020,74	266 303,52	33 717
Provisions pour risques et charges	257 772,00	257 772,00	
TOTAL (II)	257 772,00	257 772,00	
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	82 500,00	163 450,00	- 80 950
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	82 500,00	163 450,00	- 80 950
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	91 940,36	48 408,37	43 532
Autres	442 452,64	275 918,77	166 534
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	70 479,00		70 479
TOTAL (IV)	604 872,00	324 327,14	280 545
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 245 164,74	1 011 852,66	233 312
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	87 733,53		87 733,53	59 986,28	27 747
Montants nets produits d'expl.	87 733,53		87 733,53	59 986,28	46,26
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			1 886 055,37	1 837 238,03	48 817
Cotisations					2,66
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			163 450,00		163 450
Autres produits			157,55	158	N/S
Reprise de provisions					
Transfert de charges			8 004,65	10 099,45	- 2 095
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 057 667,57	1 847 337,48	210 330
Total des produits d'exploitation (I)			2 145 401,10	1 907 323,76	238 077
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variations stocks de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 631,57	4 590,34	2 041
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements					44,47
Autres achats non stockés			21 980,11	30 151,47	- 8 171
Services extérieurs			83 459,76	68 087,99	15 372
Autres services extérieurs			156 845,61	117 900,88	38 945
Impôts, taxes et versements assimilés			115 553,46	120 130,48	- 4 577
Salaires et traitements			1 058 670,32	988 321,02	70 349
Charges sociales			445 641,50	385 555,41	60 086
Autres charges de personnels			20 773,55	18 809,35	1 964
Subventions accordées par l'association					10,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			15 235,57	14 332,63	903
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations					6,30
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			76 612,00	76 612	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions					
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			82 500,00	163 450,00	-80 950
Autres charges			24 170,48	19 129,69	5 041
Total des charges d'exploitation (II)			2 108 073,93	1 930 459,26	177 615
RESULTAT D'EXPLOITATION			37 327,17	-23 135,50	60 463
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)					
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			1 039,04	1 773,81	- 735
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					-41,42
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			1 039,04	1 773,81	- 735

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER			1 039,04	1 773,81	- 735	-41,42
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			38 366,21	-21 361,69	59 728	279,60
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			723,98	7 002,70	- 6 279	-89,66
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			723,98	7 002,70	- 6 279	-89,66
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			5 372,97	917,00	4 456	485,93
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				11 772,00	- 11 772	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)			5 372,97	12 689,00	- 7 316	-57,66
Impôts sur les sociétés (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-4 648,99	-5 686,30	1 037	18,24
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			2 147 164,12	1 916 100,27	231 064	12,06
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			2 113 446,90	1 943 148,26	170 299	8,76
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-27 047,99	27 048	-100
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			33 717,22		33 717	N/S

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 245 164,74 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 33 717,22 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 17 juin 2019.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation en mode linéaire.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

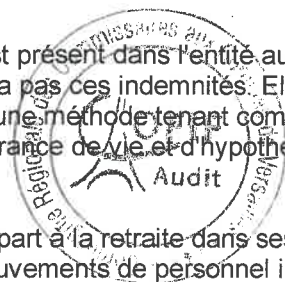
Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est celui de la valeur actuarielle brute. Du fait de quelques mouvements de personnel inhabituel, la provision n'a pas été modifiée afin de ne pas fausser le résultat de l'exercice.

Contributions volontaires :

Les communes de Franconville et d'Ermont mettent à disposition les locaux. La ville d'Ermont prend également à sa charge les fluides.



Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	366			366
Immobilisations corporelles	127 385	13 125		140 510
Immobilisations financières		1 015		1 015
TOTAL	127 751	14 140		141 891

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	366			366
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	35 034			35 034
Installations techniques et matériel	29 452	9 903		39 354
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	182	343		525
Matériel de bureau et informatique	26 462	4 990		31 452
TOTAL III	91 129	15 236		106 365
TOTAL GENERAL (I+II+III)	91 495	15 236		106 731

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 015		1 015
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	457 564	457 564	
Autres créances	25 477	25 477	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	484 056	483 041	1 015

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	446 455
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	446 455

Etat des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement de 23.921 € détenues depuis de nombreuses années présentent une moins-value latente non provisionnée de 26 €.

Les 730.976 € détenues à la clôture sont entièrement placées sur un compte CSL association au Crédit Agricole.



Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Analyse des fonds dédiés**

Ces fonds sont constitués uniquement d'une partie de subvention allouée par la DIRECCTE.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions de retraites obligatoires	257 772			257 772
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	163 450			82 500
TOTAL (II)	421 222			340 272
TOTAL GENERAL (I+II)	421 222			340 272
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		159 112	163 450	
- financières				
- exceptionnelles				

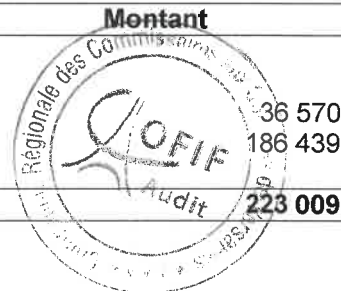
Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	91 940	91 940		
Dettes fiscales et sociales	302 231	302 231		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	140 222	140 222		
Produits constatés d'avance ¹	70 479	70 479		
TOTAL	604 872	604 872		

¹ Constitués de la partie de la subvention de FSE versée via le Conseil Départemental et non encore consommée.

Charges à payer par poste de bilan

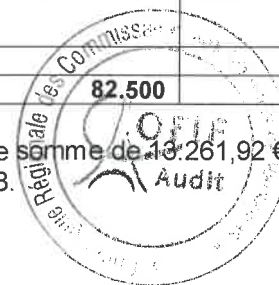
Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	36 570
Dettes fiscales et sociales	186 439
Autres dettes	
TOTAL	223 009



Annexe (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions reçues et fonds dédiés**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant en compte en 2018	Fonds dédiés au 31-12-2017	Fonds dédiés au 31-12-2018	Montant en produits constatés d'avance
ETAT	Fonctionnement	460.869			
ETAT	Contrats d'objectifs	461.200	113.600	82.500	
ETAT	Aides à l'emploi	37.761			
CONSEIL REGIONAL	Fonctionnement	320.499	49.850		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrats d'objectifs FSE ¹	21.978			70.479
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds d'aide aux jeunes	5.304			
COMMUNES ET COMM D'AGGLO.	Fonctionnement	456.400			
POLE EMPLOI	Fonctionnement	122.044			
TOTAL		1.886.055	163.450	82.500	70.479

¹ La subvention FSE 2018 à 2020 s'est élevée à 105.718,50 € soit 35.239,50 € par an. Une somme de 13.261,92 € de la subvention FSE 2017 a été retirée de la subvention 2018-2020 et prélevée sur la part 2018.

**AUTRES INFORMATIONS****Engagements et sûretés réelles consenties**

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Rémunération des cadres dirigeants bénévoles

Aucun bénévole dirigeant ne perçoit de rémunération ou n'a fait l'objet de remboursement de frais.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	32	
TOTAL	34	0